

RETOUR EN IMAGES



Avril 2023

Lettre de la Sénatrice



Dominique Vérien

Sénatrice de l'Yonne
Conseillère municipale de
Saint-Sauveur-en-Puisaye

RENDEZ-VOUS

Le 14 juin à 18h30 à la Mairie d'Appoigny

Pour une réunion avec VALERIE LETARD, Vice-présidente du Sénat, auteure de la proposition de loi « ZAN » et présidente de la commission spéciale sur le sujet.

COORDONNÉES

Permanence d'Auxerre

Kévin LEGENDRE-BONIFACE
2 rue de l'égalité, 89000 Auxerre
03 86 46 68 31 | 06 72 88 93 88
d.verien@senat.fr



Au Sénat

Jules DURIBREU
15 rue de Vaugirard, 75006 Paris
01 42 34 15 69 | 07 72 30 56 45
d.verien@senat.fr

ÉDITO

Bientôt un an que je ne vous ai rien envoyé.

Ce n'est pas faute d'avoir été active pourtant mais il est vrai que ma communication a pâti de ma mission sur les violences intrafamiliales. Et pourtant, il est important que nous gardions un lien. Revoici donc, en complément des newsletters, la lettre de la sénatrice. Elle sera plus courte mais plus fréquente.

Dans cette première, un sujet qui aura un impact sur l'ensemble de nos communes, le ZAN, le Zéro Artificialisation Nette. Cette contrainte née d'une exagération des citoyens mais qui va s'imposer aux ruraux. Évidemment, il faut réfléchir avant de bétonner à tout va. Évidemment, il est mieux pour nos villages de voir les maisons être réhabilitées plutôt qu'abandonnées au profit de pavillons de mauvaise qualité. Mais il est aussi évidemment injuste de nous interdire tout développement sous prétexte que nous n'en avons pas abusé jusqu'à présent. Double peine : vous n'êtes pas assez nombreux pour avoir des services mais nous vous interdisons de devenir plus nombreux ! C'est caricatural mais le traitement gouvernemental initial de ce sujet l'était tout autant. Heureusement, le Sénat est là, qui veille et qui a proposé un texte qui vous est brièvement présenté dans cette lettre mais qui sera plus détaillé par son auteure, Valérie Létard, Vice-Présidente du Sénat issue de mon groupe l'Union Centriste, le 14 juin prochain à 18h30 à Appoigny.

Mais une lettre de la sénatrice ne serait pas ma lettre si je ne vous parlais des femmes et plus particulièrement des femmes de l'Yonne. Ainsi, nous ferons un retour sur la deuxième édition des Engagées de l'Yonne. Un très bon cru, une manifestation qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale et détendue. Une belle édition qui en appelle une prochaine ! Maintenant, il me reste à vous souhaiter une bonne lecture et à vous dire à très bientôt mais au plus tard au 14 juin !

ZAN : LES APPORTS DU SÉNAT



Intervention du Ministre Béchu

Depuis la promulgation de la loi dite « Climat et résilience » le 22 août 2021, le Sénat a été très attentif aux modalités de sa mise en œuvre et notamment au sujet des dispositions relatives au « Zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols. Nous avons finalement adopté, le 17 mars 2023, la PPL de Valérie Létard sur ce sujet, avec toujours pour objectif d'adapter l'ambition ZAN du Gouvernement à la réalité des territoires et de répondre aux inquiétudes légitimes des élus.

Si le texte doit encore poursuivre sa vie législative à l'Assemblée nationale, je peux dès à présent vous présenter les principaux points que le Sénat a adopté : -Introduction d'un mécanisme de mutualisation de l'artificialisation induite par les projets d'ampleur régionale et intercommunale. Le poids foncier de ces projets bénéficiant à l'ensemble d'une région ou d'une intercommunalité, ne doit pas uniquement peser sur les comptes locaux d'artificialisation des territoires les accueillant. Dans la même logique, les grands projets nationaux (LGV, centrales nucléaires, infrastructures aéroporétaires...) dépendront d'une enveloppe séparée.

- La loi « Climat et résilience » prévoyait de classer les jardins privés, les terrains de football ou les voies ferrées comme des surfaces artificialisées. Ce n'était ni entendable, ni acceptable. Avec l'adoption de la proposition de loi, les surfaces à usage agricole, résidentiel, de loisirs ou d'infrastructures de transport, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée, seront considérées comme non artificialisées.

- Chaque commune bénéficiera automatiquement d'un droit minimal décennal à artificialiser d'un hectare indépendamment de son artificialisation passée. En l'état, la loi prévoyait que le droit à artificialiser d'une commune était calculé en divisant par deux l'artificialisation réalisée durant la décennie 2011-2021. Cela revenait à condamner les communes n'ayant pas artificialisé sur cette période et donc à empêcher leur développement. Un non-sens pour les 15 000 communes rurales peu denses ou très peu denses de notre pays.

Bien entendu, ce texte est amené à changer au cours de la navette parlementaire et nous aurons l'occasion de faire le bilan lors d'une réunion autour de Valérie Létard le 14 juin à 18h30 à Appoigny.

En attendant, vous pouvez compter sur moi pour défendre nos intérêts et faire remonter vos inquiétudes.

LES ENGAGÉES DE L'YONNE 2023



La structure engagée et l'icône icaunaise

Le 4 mars dernier s'est tenue à Saint-Sauveur-en-Puisaye la deuxième édition des Engagées de l'Yonne.

Cet événement, qui en est à sa deuxième édition, a pour vocation de mettre en lumière les femmes de l'Yonne, les femmes dans l'Yonne.

Pour cela, deux prix sont remis au cours de cette cérémonie :

- La structure engagée, pour la collectivité, l'association, l'établissement ou l'entreprise qui aura agi au cours de l'année écoulée en faveur du droit des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

- L'icône icaunaise, mettant en lumière une femme qui aura fait rayonner au cours de l'année notre département au-delà de ses frontières.

Un jury* sélectionne trois finalistes pour chaque catégorie. Le public décide alors en votant sur place après une présentation des nominées.

L'an dernier, les voix du public s'étaient portées sur la jeune Leen Yaghi, championne d'échecs de sa catégorie, et le collège des Champs Plaisants de Sens, pour ses actions en faveur de l'égalité entre les sexes.

Cette année, le choix s'est porté sur :

- Léa Rougier, pour « l'icône icaunaise ».

Cette jeune apprentie a obtenu en 2022 le titre de meilleure apprentie de France dans la catégorie « arts de la table et du service ». Elle poursuit ses études, une



vraie passion, à la Côte Saint-Jacques (Joigny), chez Jean-Michel Lorain.

- Le lycée Vauban, pour « la structure engagée ». L'établissement, dirigé par Capucine Vigel, met régulièrement à l'honneur l'égalité homme-femme par différentes actions : rencontres, conférences, expositions...

Enfin, un troisième prix a été exceptionnellement décerné par le jury pour une femme qui est « hors catégorie », tant elle a mis en lumière l'Yonne et ses richesses, avec sa force et sa détermination qui en font un exemple à plus d'un titre : Maryline Martin, la fondatrice et Présidente de Guédelon.

Merci aux finalistes de l'édition pour leur présence, ainsi qu'au public pour sa participation et aux partenaires des Engagées de l'Yonne, qui ont fait de cette journée une réussite : le Conseil départemental, France Bleu Auxerre et l'Yonne Républicaine.

Je vous invite d'ores et déjà à noter sur votre agenda la date du 9 mars 2024, pour la troisième édition des Engagées de l'Yonne !

* Le jury est composé des Sénateurs, du Président du Conseil départemental, des Présidents des associations d'élus, du Maire de Saint-Sauveur-en-Puisaye, de la déléguée aux droits des femmes de la Préfecture, du Président de la Société des amis de Colette et des représentants de France Bleu Auxerre et de l'Yonne Républicaine.